

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Antoine ORSINI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE»**

OBJET : Assises de la Montagne

Monsieur le Président,

Sous votre autorité, le Conseil Exécutif a récemment organisé la tenue des Assises du Littoral.

Sans vouloir faire preuve de flagornerie, je crois pouvoir affirmer que cette heureuse initiative qui est à mettre au crédit de notre majorité s'est avérée tant opportune que fructueuse, tant il est vrai que ces Assises étaient attendues et ont été appréciées par nombre d'acteurs publics et privés, des pouvoirs publics au simple citoyen.

En permettant d'effectuer un constat partagé de la réalité des problèmes et des difficultés de l'application de la loi littorale en Corse, ces Assises auront permis aux uns et aux autres de bénéficier de l'éclairage d'experts, mais aussi d'organiser sereinement des échanges d'analyses et de points de vue ailleurs que dans la presse ou encore dans les enceintes des juridictions administratives.

La projection de ces problématiques urbanistiques dans le champ du développement et de l'aménagement des littoraux corses sera, à n'en pas douter, d'une grande utilité dans les réflexions qui suivront lors du processus d'élaboration du PADDUC.

Or, s'il est important de prêter une attention particulière aux questions qui concernent spécifiquement le littoral ou les littoraux corses du fait bien logique de l'insularité, il n'est pas moins important à mes yeux de bien vouloir considérer qu'en plus d'être une île, la Corse est aussi et surtout une île montagnaise, un espace montagnard, qui renvoie également à d'autres problématiques, d'autres enjeux, liés à cette autre caractéristique géographique.

Nier ou passer sous silence, ce qui reviendrait au même, cette réalité géographique et ses implications humaines reviendrait à considérer l'avenir de la Corse, non comme celui d'une île pleine et entière mais comme celui d'un atoll, c'est-à-dire d'une île au développement annulaire qui entoure une vaste dépression centrale.

Pour ma part, celle du groupe Corse Social Démocrate, mais aussi, j'en suis certain, celle de notre majorité et, je le sais, bien au delà de notre sensibilité politique, nous refusons catégoriquement cette perspective qui, dans une certaine mesure, a déjà une part de réalité dont on voudrait précisément enrayer le processus.

Aussi me paraît-il indispensable et attendu qu'à l'instar de ce qu'elle a réalisé au sujet du littoral, notre collectivité envisage la tenue d'Assises de la Montagne que je n'identifie pas, au risque de les confondre, à des assises de la ruralité qui, en plus d'avoir été déjà organisées par d'autres collectivités, portaient sur des territoires plus vastes aux réalités très diverses par opposition aux espaces urbains.

Les modalités et difficultés posées par l'application de la loi Montagne en Corse sont à elles seules un sujet majeur de préoccupation des maires et de nos concitoyens qui font ou souhaiteraient faire le choix de construire pour y résider, d'avoir une activité professionnelle pour en vivre, au sein de ce que je nommerai ici la Corse montagnarde.

Pourrions-nous ignorer que la désertification coûte à la société corse autant que l'urbanisation, que l'abandon et la non gestion de vastes espaces ont un coût social et environnemental au moins aussi élevé que la densification outrancière de quelques autres plus réduits, pourrions-nous négliger les enjeux d'aménagement du territoire de cette île montagnaise pour renoncer à traiter les territoires montagneux de la Corse comme nous apportons du soin à traiter ses espaces littoraux, pourrions-nous faire fi du potentiel sylvicole, forestier, pastoral et touristique que représente la montagne corse pour ne pas mener une réflexion collective visant à envisager les conditions et moyens de sa valorisation et ainsi de sa transformation en richesse économique, sociale, culturelle et environnementale pour le plus grand bénéfice des corses et de la Corse, pourrions-nous enfin, et s'il ne fallait retenir que cela, nous détourner de ce qui fondât l'âme corse, façonnât la culture et l'identité corses et engendrât l'émergence de la civilisation de l'agro-sylvo-pastoralisme.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, pour susciter un débat collectif sur l'application de la loi Montagne en Corse, pour avoir une réflexion la plus large et globale possible, préalable et contributive à l'élaboration du PADDUC, sur la place et le rôle de la montagne corse dans le développement et l'aménagement de notre île, je souhaiterais, Monsieur le Président, vous demander de prendre l'initiative d'organiser prochainement des Assises de la Montagne, et ainsi vous interroger sur votre disposition à le faire.

La Corse : « Une montagne dans la mer » ?!